Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association Louise-Gosford tenue au Club de Golf de Lac-Mégantic, le dimanche 24 avril 2022 à 8h30

ORDRE DU JOUR – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination du président de l'assemblée
3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
4. Vérification du quorum
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2021
7. Lecture et présentation des états financiers de l'année 2021
8. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022
9. Rapport annuel d'activités
10. Adoption du règlement # 2022-06 concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée – Zec Louise-Gosford
11. Adoption du règlement # 2022-07 concernant les conditions de pratiques du camping rustique dans la zone d'exploitation contrôlée – ZEC Louise-Gosford
12. Entente avec les Abénakis – chasse dans la Zec Louise-Gosford
13. Dossier mise aux normes des campings
14. Dossier acéricole – contingents dans le secteur Gosford
15. Période de questions, commentaires et suggestions, varia
16. Élections
17. Tirage des prix de présences
18. Levée de l'assemblée

PROJET

1. Ouverture de l'assemblée

M. Mario Lacasse, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et souligne la présence de nos employé(e)s et des différents invités:

- Mme Valérie Taillon et Mme Annie Haley, préposées à l'accueil
- MM. Mario Fortier et Yves Cordeau, assistants à la protection de la faune
- MM. Éric Jaccard et Guillaume Lemieux, représentants du MFFP;
- M. Nicolas Plourde, représentant des acériculteurs du secteur Gosford
- M. Jérôme Poulin, certificateur chez Raymond Chabot Grant Thornton.

2. Président d'assemblée

Résolution AGA 2022 04 24.01

Il est proposé par M. Réjean Laporte, appuyé par M. Gilles Côté et résolu de nommer M. Mario Lacasse comme président de l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité

Secrétaire d'assemblée

Résolution AGA 2022 04 24.02

Il est proposé par M. Guy Pépin, appuyé par M. Richard Boulanger et résolu de nommer Mme Brigitte Roy comme secrétaire de l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité

Règles de fonctionnement :

Le président précise certaines règles de fonctionnement afin d'assurer le bon déroulement des interventions des participants.

3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation pour cette assemblée tel que déposé à l'annexe 1 du procès-verbal.

4. Vérification du quorum

Le président constate le quorum (88 membres) et déclare cette assemblée ouverte à 8:45 heures. Les feuilles de présence sont déposées à l'annexe 2 du procès-verbal

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Mario Lacasse, fait la lecture de l'ordre du jour pour cette assemblée tel que déposé à l'annexe 3 du procès-verbal.

Résolution AGA 2022 04 24.03

Il est proposé par M. Guy Pépin, appuyé par M. Réjean Laporte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et reçu par la poste.

Adoptée à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2021
Exemption de lire le procès-verbal :

Résolution AGA 2022 04 24.04

Il est proposé par M. Gilles côté, appuyé par M. Michel Côté et résolu d'exempter la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2021 vu que ce dernier était disponible sur le site web de l'Association Louise-Gosford depuis mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal :

Résolution AGA 2022 04 24.05

Il est proposé par M. Jacques Turmel, appuyé par M. Réjean Robert et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 avril 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

7. Lecture et présentation des états financiers 2021

M. Jérôme Poulin, auditeur chez Raymond Chabot Grant Thornton, présente les résultats de la dernière année financière et répond aux questions des membres.

Résolution AGA 2022 04 24.06

Il est proposé par M. Steve Edwards, appuyé par M. Martin Perreault et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année financière qui s'est terminée le 30 novembre 2021 tel que présenté. Ce rapport est conservé aux archives de l'Association Louise-Gosford.

Adoptée à l'unanimité

8. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022

Résolution AGA 2022 04 24.07

Il est proposé par M. Claude Lacroix, appuyé par M. Réjean Robert et résolu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour vérifier les livres de l'Association Louise-Gosford pour l'année financière qui se terminera le 30 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

PROJET

9. Rapport annuel d'activités

M. Mario Lacasse présente à l'aide d'un PowerPoint les différentes activités réalisées sur le territoire de la ZEC au cours des derniers exercices financiers et répond aux questions des membres.

Décision du Ministère suite au dépôt des règlements adoptés lors de l'AGA 2021

M. Mario Lacasse mentionne que le Ministère a procédé à l'analyse des règlements adoptés le 23 avril 2021 lors de l'assemblée générale des membres et approuve les règlements suivants :

- #2020-02- Règlement concernant l'enregistrement des personnes dans la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford;
- #2021-05 – Règlement concernant l'interdiction de certains véhicules dans la zone d'exploitation contrôlée Louise Gosford.

Les règlements suivants sont refusés par le Ministère :

- #2021-07 Règlement concernant les conditions de pratique du camping rustique dans la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford. On doit retirer de la section 2, la possibilité de réserver le même emplacement de camping rustique suite au dépôt de 25% pour le 30 octobre de l'année en cours.
- #2021-06 Règlement concernant les conditions de pratiques de certaines activités récréatives dans la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford. On doit retirer l'interdiction de toute activité de randonnée pédestre pendant la période de quiétude.

10. Adoption du règlement 2022-06 concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la Zec

La secrétaire fait la lecture du règlement 2022-06**.**

Résolution AGA 2022 04 24.08

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Richard Boulanger et résolu d'approuver le règlement 2022-06 concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford tel que déposé à l'annexe 4 du procès-verbal.

Le président demande le vote : 65 pour, 8 contre donc 65/73 = 89%

Adoptée à la majorité

11. Adoption du règlement #2022-07 concernant les conditions de pratiques du camping rustique dans la ZEC

Le président fait la lecture du règlement # 2022-07.

Résolution AGA 2022 04 24.09

Il est proposé par M. Claude Granger, appuyé par M. Martin Perreault et résolu d'approuver le règlement #2022-07 concernant les conditions de pratiques du camping rustique dans la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford tel que déposé à l'annexe 5 du procès-verbal.

Le président demande le vote : 51 pour, 1 contre donc 51/52 = 98%

Adoptée à la majorité

12. Entente avec les Abénakis – chasse dans la Zec Louise-Gosford

M. Mario Lacasse mentionne que le projet de chasse à l'orignal dans notre ZEC a pris naissance en 2016. M. Guillaume Lemieux, représentant du Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, a pris part aux échanges relatives à l'entente intervenue entre le MFFP et le Conseil des Abénakis et souligne une très bonne collaboration avec ce dernier. En 2022, il y aura deux

PROJET

groupes de quatre chasseurs Abénakis soit un groupe dans chaque secteur de la ZEC Louise-Gosford. Chaque groupe de chasseurs peut prélever un maximum de deux orignaux par année. La chasse à l'orignal par les Abénakis commence trois jours après la fin de la période de chasse sportive régulière à l'orignal dans la Zec, toutes armes confondues.

13. Dossier mise aux normes des campings

M. Mario Lacasse présente les différents sites de camping aménagés et rustiques ainsi que les sites de remisage qui seront mis aux normes en 2022 conformément aux autorisations reçues du Ministère.

Mme Linda Brochu, responsable de ce dossier pour notre organisme, répond aux questions des membres. Pour l'ajout d'emplacements de camping aménagés et rustiques, les membres sont invités à soumettre leur demande par écrit au conseil d'administration; les procédures doivent être respectées.

14. Dossier acéricole - contingents

M. Lacasse a relaté les origines du projet d'acériculture au secteur Gosford. En juin 2021, le Québec acéricole est en pleine ébullition ; 7 millions de nouvelles entailles sont autorisées dont 5% du volume est réservé pour le démarrage en terres publiques.

Le Ministère a autorisé le démarrage de 3 projets d'exploitation acéricole pour l'année 2023 à moins d'une bonne harmonisation avec les autres utilisateurs du secteur Gosford. Le président demande le vote de l'assemblée pour autoriser les travaux avant l'année 2023. Les membres désirent que les acériculteurs débutent l'aménagement des érablières en 2023 seulement.

Les membres mentionnent aux représentants du Ministère que la vocation de la Zec est principalement la chasse et la pêche. Avec la multiplicité des activités pratiquées sur le territoire Gosford, le défi d'harmonisation entre les utilisateurs devient très difficile.

15. Période de questions, commentaires et suggestions, varia

Location des terrains des Entreprises Paul Vallée :
M. Lacasse informe les membres que L'Association Louise-Gosford n'a pas renouvelé la location des terrains des Entreprises Paul Vallée pour la saison 2022.

Fête de la Pêche/Pêche en Herbe :
Le Tournoi de pêche aura lieu les 4 et 5 juin 2022 ; l'activité Pêche en herbe permet d'initier et d'offrir gratuitement des permis de pêche aux jeunes de 6 à 17 ans.

Les demandes ou questions reçues par courriel dans les délais prévus sont :

a) Demande pour ajouter un site de camping rustique et un site de remisage au pied de la Montagne Noire :

Mme Linda Brochu mentionne que nous avons des critères et des procédures à respecter par exemple, un nombre minimal de roulottes par camping. Il faut vérifier l'accès à ce secteur par le territoire de la ZEC.

b) Sécurité sur le réseau routier (trous, arbres cassés ou penchés)

L'Association Louise-Gosford investit annuellement dans le réseau routier selon son budget.

c) Grandeur des caches :
Réponse : M. Lacasse mentionne environ 5 pieds * 5 pieds – pas d'abus.

d) Autorisation de coucher dans les caches pour les chasseurs du plateau :

Réponse : Notre organisme considère que c'est du camping sauvage (autres types de camping) ; il suffit d'acquitter la tarification prévue à cet effet.

e) Interdire les randonneurs (marcheurs) minimum 1 semaine avant le début de la chasse
M. Lacasse dit que la période de quiétude n'est pas défendable auprès des autres utilisateurs du territoire et du Ministère vu que l'aspect sécurité n'est pas en cause.

PROJET

f) Proposition de M. Roch Corriveau de modifier l'article 2 du règlement 2013-4 concernant la division du territoire de la ZEC pour inclure la chasse à l'ours.
Réponse : Ce règlement sera amendé et présenté à l'AGA 2023.

g) M. Guy Perron demande de modifier le règlement 2013-4 concernant la date limite pour retirer l'équipement de camping qui actuellement se termine à la plus tardive des dates suivantes : le 30 novembre ou 48 heures suivant la fin de la chasse au gros gibier. M. Perron propose l'extension du 48 heures par le dimanche suivant la fin de la chasse au gros gibier.

Réponse : Le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (RLRQ, chapitre C-61.1, r.78) ne nous permet pas de le faire car ce sont les limites permises et une ZEC peut imposer des règles plus restrictives seulement.

h) Les membres ont insisté sur le respect des chasseurs par les autres organismes et par tous les utilisateurs du territoire, la sécurité durant la période de chasse au gros gibier (pas de randonneurs) et l'exigence du port d'un dossard durant les périodes de chasse.

Résolution AGA 2022 04 24.10
Il est proposé par M. René Lemieux, appuyé par M. Gilles Beaulé et résolu de soumettre un règlement à la prochaine assemblée générale annuelle pour interdire la randonnée pédestre durant les périodes de chasse au gros gibier (ours noir, cerfs de Virginie et orignal) pour des mesures de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

M. Éric Jaccard, représentant du MFFP, mentionne qu'il a bien entendu les préoccupations des membres. M. Mario Lacasse le remercie pour sa présence et sa participation à notre AGA. Les membres démontrent leur appréciation par des applaudissements.

16. Élection : présentation des candidats et élection

Choix des scrutateurs :

Le président désigne M. Martin Durand et M. Robert Gagnon comme scrutateurs**.**

Choix du président d'élection :

Résolution AGA 2022 04 24.11

Il est proposé par M. Martin Durand et appuyé par M. René Fortin de choisir M. Martin Perreault comme président d'élection.

Adoptée à l'unanimité

Choix du secrétaire d'élection :

Résolution AGA 2022 04 24.12

Il est proposé par M. Denis Laporte et appuyé par M. Patrick Durand de choisir Mme Brigitte Roy comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

Ouverture des élections :

M. Martin Perreault mentionne que nous avons 6 postes d'administrateurs à combler pour un terme de 2 ans et un poste pour un terme d'un an. Les administrateurs sortants de charge en 2022 sont : Messieurs Alexandre Beaulé, Simon Blais, Mario Lacasse et Mme Linda Brochu et trois postes vacants.

Le président déclare la période de mises en candidature ouverte.

PROJET

1) Nomination **:** M. Mario Lacasse (accepte)

Proposé par : M. Gilles Côté
Appuyé par : M. Richard Boulanger

2) Nomination : Mme Linda Brochu (accepte)
Proposé par : M. Réjean Laporte
Appuyé par : M. Claude Granger

3) Nomination : M. Alexandre Beaulé (accepte)
Proposé par : M. Nicolas Isabel
Appuyé par : M. Claude Lacroix

4) Nomination : M. Steve Edwards (accepte pour un mandat d'un an)
Proposé par : M. René Fortin
Appuyé par : M. Guy Pépin

5) Nomination **:** M. Sébastien Breton (accepte)
Proposé par : M. Roch Corriveau
Appuyé par : Mme Annie Haley

6) Nomination **:** M. Michel Lessard (refuse)
Proposé par : Mme Nathalie Boutin
Appuyé par : Mme Jacinthe Dallaire

7) Nomination **:** M. Mario Isabel (accepte)
Proposé par : M. Claude Lacroix
Appuyé par : M. Gilles Beaulé

8) Nomination : M. Mario Gauthier (accepte)
Proposé par : M. Bruno Carrey
Appuyé par : M. Pierre Routhier

Fermeture des mises en candidature :

Résolution AGA 2022 04 24.13

Il est proposé par M. Claude Granger, appuyé par M. Jean-Guy Pépin et résolu de fermer la période de mises en candidature.

Adoptée à l'unanimité

Le président d'élections, M. Martin Perreault, déclare M. Mario Lacasse, Mme Linda Brochu, MM. Alexandre Beaulé, Sébastien Breton, M. Mario Isabel et M. Mario Gauthier élus au conseil d'administration pour un terme de deux ans et M. Steve Edwards élu pour un terme d'un an.

16.1 Ajournement pour l'élection des postes de l'exécutif par le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent pour former le nouvel exécutif de l'Association Louise-Gosford. Il est décidé à l'unanimité de former le nouvel exécutif à la première réunion du conseil d'administration qui se tiendra le 20 mai 2022.

PROJET

17. Tirage des prix de présence

- Vu que notre système informatique n'était pas fonctionnel lors de cette assemblée générale annuelle, le président mentionne que le tirage au sort d'un 1er prix de 100$ et de 2 prix de 50$ parmi les membres qui auront acheté le forfait global annuel est reporté à la première rencontre du CA le 20 mai 2022. Les employées vont communiquer avec les membres présents à l'AGA au cours des prochaines semaines pour effectuer la vente par téléphone.

- M. Mario Lacasse poursuit avec le tirage du moitié/moitié ; M. Gilles Beaulé encaisse 185$.

- M. Mario Lacasse et Martin Perreault procèdent au tirage au sort de prix de présence parmi tous les membres présents à cette assemblée générale annuelle.

18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres et les invités pour leur présence à cette assemblée générale annuelle. Également, nos remerciements s'adressent à tous nos commanditaires.

Résolution AGA 2022 04 24.14

Il est proposé par M. Claude Granger, appuyé par M. Martin Perreault et résolu que l'assemblée générale annuelle soit levée à 14h30.

Adoptée à l'unanimité

Nombre de membres présents : 88 (Annexe 2 - Feuille de présence)

Administrateurs présents à l'AGA : M. Mario Lacasse, président
Mme Linda Brochu, vice-présidente
Mme Brigitte Roy, secrétaire
M. Claude Granger, registraire
M. Martin Perreault
M. Alexandre Beaulé
M. Simon Blais
Mme Nathalie Boutin

Mario Lacasse, président

Brigitte Roy, secrétaire

PROJET